



Déclaration en retard d'une activité LMNP et immatriculation

Par **jrg**, le **22/05/2023** à **15:28**

Bonjour,

Jusqu'à présent, j'étais sous le même foyer fiscal que mon père et je n'ai jamais eu à déclarer des impôts

Maintenant, ayant 26 ans, les choses ont changé et je dois déclarer par moi-même

J'ai loué à mon nom un bien immobilier en meublé LMNP depuis mai 2021.

Le problème est que mon père n'a pas déclaré les revenus du loyer

Je ne suis pas non plus enregistré aux greffes du tribunal de commerce et je n'ai pas de numéro de siret.

Ayant eu de gros soucis de santé, je n'ai pas pu m'en occuper depuis que le bien est loué.

Je ne sais pas quoi faire et par où commencer, voire quoi dire à la chambre de commerce et aux services des impôts pour "justifier" ce retard d'immatriculation et de paiement.

Je ne sais pas si c'est important à préciser mais je compte déclarer avec le régime simplifié micro-bic

Désolé si je me suis mal exprimé, tout est encore un peu flou pour moi.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Maître Vzn**, le **25/05/2023** à **09:59**

Cher Monsieur,

Il vous faut régulariser la situation via une inscription rectificative auprès du greffe du Tribunal de commerce et le dépôt de déclarations rectificatives d'impôt sur le revenu 2021 auprès de votre SIP (ainsi que la mention de ces loyers sur votre déclaration de revenus 2022).

En tant qu'avocat fiscaliste, je peux vous assister dans la régularisation de votre situation.

Restant naturellement à votre écoute,

Bien à vous